

Conseil Municipal du 11 novembre 2022 à 10H00

Procès Verbal

Présents : R. BEGUE, D. BOURGEOT, A FENDELEUR, A. FESSLER, F. FLORI, S. HUMBERT, J. LAMBOLEY, S. PEQUIGNET, Y. REVERCHON, V. SCHAAF.

Excusés : . ABONNEAU procuration à V. SCHAAF. F. BESIN procuration à F. FLORI, C. FAUCHER procuration à A. FESSLER, J. GASTON procuration à Y. REVERCHON, F. LAMBALOT

Assistait : Mme Virginie GUILLAUME

Secrétaire de séance : Virginie SCHAAF

Délibération n° 85/2022	1. Désignation secrétaire de séance : Madame Virginie SCHAAF est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.
Délibération n° 86/2022	2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2022, sous réserve de l'ajout suivant : Point 8 : Demande de subvention - Voyage à Paris Ecole de la Forge. Monsieur Rémy BEGUE souhaite ajouter à son intervention la phrase suivante : « il pense que la Commune peut faire les mêmes efforts pour les enfants que pour les aînés »
Délibération n° 87/2022	3. Compte Rendu délégation de fonction : Suite à la délibération n° 25/2020 en date du 4 juin 2020 donnant délégation au Maire et l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises, les élus prennent note des décisions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • DIA transmise le 20 octobre 2022 par Me. Grégory NOEL notaire à GIROMAGNY Parcelle section AB numéros 235 et 495 (1 159 m²) Motif de l'exercice du droit de préemption : vente Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 20 octobre 2022 • DIA transmise le 30 octobre 2022 par Me. Pascal FERRY notaire à AUDINCOURT Parcelles section AB numéros 421 – 424 et 425 (9 880 m²) Motif de l'exercice du droit de préemption : vente 30 octobre 2022 Fait à Étueffont à la date sus indiquée et affiché le 30 octobre 2022 <p>B / <u>Maison SCHMITT</u> Signature le 8 novembre de la promesse de vente par Monsieur Rémy BEGUE de la maison SCHMITT à l'Association Arc en Ciel chez Maître FERRY, notaire à AUDINCOURT.</p> <p>Monsieur le Maire indique, pour information, la signature d'achat des bâtiments Pistolet, par l'Etablissement Public Foncier Bourgogne Franche Comté, la 1^{ère} quinzaine de décembre.+</p>
Délibération n° 88/2022	4. Décision Modificative n°3 - Inscription recettes supplémentaires de 500 000 € : Monsieur le Maire rappelle la délibération 69/2022 du 22 octobre 2022 pour laquelle la Commune décide de recourir à un prêt relais TVA (de 2 ans à un taux de 2, 05%), pour un montant de 500 000 € auprès du Crédit Mutuel.

Délibération n°
89/2022

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au budget primitif 2022 – section recettes d'investissement - compte 16, le montant de 500 000 € correspondant au prêt relais TVA auprès du Crédit Mutuel.

5. Demande de subvention arbres fruitiers auprès de la Région Bourgogne Franche Comté :

Monsieur Fabien FLORI rappelle que la Commune dispose de différents vergers : le verger BRANDT dont une quinzaine d'arbres sont à remplacer. Il est possible, par le biais de l'Association des Croqueurs de Pommes de monter un dossier de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche Comté. Il y a la possibilité d'obtenir une aide de 70% pour l'achat d'arbres fruitiers. Toutefois, tous les espèces d'arbres ne sont pas éligibles à la subvention. Monsieur Fabien FLORI propose de sélectionner des arbres de souches traditionnelles et locales pour perpétuer les anciennes variétés.

Il est également possible de mettre une vingtaine d'arbres au verger MALLET. Monsieur Fabien FLORI rappelle, également, que l'Association du Pressoir avait demandé d'installer une haie mellifère vers le rucher pour protéger les passants des piqures d'abeilles.

Il précise que notre dossier ne sera pas forcément accepté car il y a beaucoup de demandes. Notre village a été mis en valeur notamment par le fleurissement, le Pressoir...

Monsieur le Maire rappelle qu'il était inscrit dans le programme municipal, la volonté de relancer les anciennes variétés de pommes, prunes Il propose aux élus une visite notamment d'un terrain derrière l'église pour replanter de nouveaux arbres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire et Monsieur Fabien FLORI, adjoint au Maire, à déposer auprès de la Région Bourgogne Franche Comté une demande de subvention pour réhabiliter et étendre les vergers communaux et remplacer les arbres fruitiers malades et autorise Monsieur le Maire à signer les documents en référence à ce dossier.

6. informations diverses :

- Cérémonie du 11 novembre à 11h30

- Eclairage Public : organisation d'une réunion. Monsieur le Maire souhaite proposer la suppression d'un luminaire sur deux dans certains secteurs. (Déconnecter les fusibles). Toutefois, certains points stratégiques resteront allumer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h27.

La Secrétaire de séance,

Virginie SCHAAF




Le Maire,

Alain FESSLER

